

# Conditions générales d'utilisation

En utilisant les services d'Air Valet Parking, le client accepte sans réserve les présentes conditions générales d'utilisation.

## Prestataire

Air Valet Parking est un service de parking avec voiturier proposé par la société MBD SWISS SERVICES SARL, domiciliée à l'adresse Chem. du Pavillon 2, 1218 Le Grand-Saconnex, Suisse. Les prestations sont fournies exclusivement par Air Valet Parking.

- Nom de l'hébergeur (site internet) : *Infomaniak* Network SA. Rue Eugène Marziano 25.  
1227
- Création (site internet) : [www.devinfrance.com](http://www.devinfrance.com)

## Réservation

La réservation doit être effectuée en ligne via le site web d'Air Valet Parking, sur place ou par *téléphone* et doit être réglée en ligne ou à l'agence pour garantir la disponibilité de la place à l'arrivée. Les utilisateurs sont priés de réserver à l'avance pour garantir la disponibilité de la prestation et ne pourront prétendre à aucun remboursement en cas de retard ou d'annulation de dernière minute.

## Paiement

Le paiement de la réservation doit être effectué en ligne par carte bancaire Visa, Mastercard, American Express. Les paiements en espèces peuvent être acceptés à régler sur place. Tout paiement effectué vaut validation de la réservation.

## Tarifs

Le tarif de la prestation est fixé en fonction du nombre de jours de stationnement du véhicule et peut varier en fonction du taux de remplissage du parking. En cas de forte affluence, Air Valet Parking se réserve le droit d'augmenter ses tarifs jusqu'à 20% du tarif de base.

## Modification et annulation

Toute demande de modification ou d'annulation de réservation doit être adressée par e-mail à Air Valet Parking. Les modifications peuvent entraîner des frais supplémentaires. En cas d'annulation de la réservation, le client sera remboursé à hauteur de 100% si l'annulation est effectuée au moins 24 heures avant la date de réservation. Passé ce délai, la réservation sera due dans son intégralité.

## *Responsabilité légale et préjudices causes*

Air Valet Parking a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle ainsi qu'une assurance individuelle pour couvrir les dommages causés aux véhicules qui lui sont confiés. Ces assurances couvrent le vol, la destruction, les dommages matériels ainsi que les pertes financières. Cependant, Air Valet Parking ne peut être tenue responsable des pertes ou des dommages causés aux biens laissés à l'intérieur du véhicule. En cas de dommage causé au véhicule, veuillez contacter Air Valet Parking pour en savoir plus sur la procédure simplifiée à suivre.

En cas de perte de clé d'un véhicule par Air valet parking, la société s'engage à prendre en charge les frais de production d'une nouvelle clé ou d'un double uniquement pour ce véhicule. Cependant, les frais de production pour d'autres clés qui seraient également attachées au même trousseau ne seront pas couverts par Air valet parking.

## *Dépôt et restitution des véhicules*

La procédure de prise en charge des véhicules est la suivante : le client doit se rendre à l'adresse indiquée sur la confirmation de réservation. À son arrivée, un état des lieux du véhicule est effectué afin de vérifier qu'il est restitué dans le même état qu'à son arrivée. Le client doit laisser les papiers d'identification du véhicule à l'intérieur de celui-ci. Lors de la restitution, le véhicule ne peut être remis qu'au détenteur de la réservation ou à un tiers autorisé par ce dernier. Air Valet Parking se réserve le droit de demander une pièce d'identité.

## *La gestion de la conduite des véhicules*

Si un véhicule présente des problèmes qui peuvent causer des risques lors de la conduite, tels qu'un niveau de liquide insuffisant ou un état de pneus défectueux, Air valet parking se réserve le droit d'effectuer les réparations nécessaires pour garantir la sécurité des employés qui conduisent le véhicule. Une fois les opérations effectuées, Air valet parking informera le client des réparations réalisées, telles que l'ajout d'huile moteur, de liquide de refroidissement ou la réparation des pneumatiques. Les voituriers peuvent également ajuster la configuration du siège du conducteur si nécessaire pour des raisons de sécurité.

En cas de crevaison, Air valet parking propose une solution de dépannage en effectuant une réparation chez un garagiste agréé. Cependant, Air valet parking ne prend aucune responsabilité quant à l'achat de nouveaux pneus en cas de besoin. Si un désaccord survient, le client est tenu de contacter son propre assureur ou son assurance mobilité.

## *CGU*

Les dispositions d'exonération de responsabilité nous permettent de limiter les cas d'abus non vérifiables dans notre activité quotidienne. Toutefois, chez Air valet parking, nous nous engageons à

**offrir la meilleure expérience possible à nos utilisateurs et à traiter chaque véhicule avec le plus grand soin en toutes circonstances. Nous vous remercions pour votre choix et vous souhaitons une excellente journée.**